

GERALD DARMANIN MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 17 décembre 2018 N°520

Gérald DARMANIN félicite les douaniers de Laon qui viennent de saisir 100 000 paquets de papier à cigarettes de contrefaçon

Le Ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, félicite les agents de la brigade des douanes de Laon, qui viennent de procéder à la saisie de 100 000 paquets de papier à rouler les cigarettes contrefaisant la marque OCB. La valeur de la marchandise est estimée à 150 000 euros au prix de l'authentique.

Le chargement a été découvert le 6 novembre dernier, sur la RN 31, dans une camionnette conduite par un homme venant de Pologne et se dirigeant vers la Courneuve. Lors du contrôle, les douaniers ont immédiatement eu des doutes quant à l'authenticité des 40 cartons de papier à rouler les cigarettes composant le chargement. Ils ont donc retenu la marchandise, le temps de contacter le représentant de la marque afin de s'assurer de l'authenticité des produits. A cette fin, des échantillons des feuillets ont été prélevés et adressés à un laboratoire.

Le caractère contrefaisant des produits a été avéré par différentes analyses qui ont permis d'établir de nombreuses divergences entre les copies et le produit authentique. Il apparaît notamment que le filet de colle présent sur les feuilles n'est pas de la gomme arabique. Pour mémoire, la gomme arabique est un produit naturel issu de la sève des arbres de type acacia qui, étant comestible, est notamment utilisée pour l'encollage des enveloppes, des timbres et du papier à cigarettes.

Aux vues de ces éléments, les douaniers de Laon viennent de prononcer la saisie de la marchandise et le titulaire des droits de propriété intellectuelle sur la marque OCB, la société « REPUBLIC TECHNOLOGIES Int » a porté plainte.

Gérald Darmanin, ministre de tutelle de la douane a déclaré : « Je me réjouis de cette nouvelle prise de contrefaçons par la douane, après les 20 000 paires de chaussures interceptées il y a quelques jours. Les contrefaçons menacent à la fois la sécurité des consommateurs, notre économie et l'image de marque des entreprises. La protection de notre territoire et la sécurité des produits que nous consommons sont l'affaire de tous. Pour assurer efficacement cette protection, la douane peut encore mieux agir sur la base de demandes d'intervention déposées par les titulaires de droit de propriété intellectuelle. L'an dernier, la douane a reçu 1 534 demandes mais c'est encore insuffisant. Certaines entreprises innovantes ne savent pas qu'elles sont copiées, ou omettent de faire ces demandes de protection : je les invite à avoir une vigilance particulière et une réflexion dans ce domaine. »

POUR ALLER PLUS LOIN

• **Site internet de la douane** : http://www.douane.gouv.fr/articles/a11071-retenue-et-demande-d-intervention-application-for-action

Crédit images : Douane française





<u>Contact presse</u>: Cabinet de Gérald DARMANIN Douane

01 53 18 45 03 01 57 53 41 03 presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr presse@douane.finances.gouv.fr

